

Revija za evropsko pravo: VII (2005) 2-3.  
©Centar za pravo EU, Kragujevac

Momir MILOJEVIĆ\*

UDK:

str. 71-78  
Naučni rad

## LES CONTACTS EUROPEENS

**Mots-clés:** Contact(s) - Acte final de la Conférence d'Helsinki - contacts entre Etats - contacts d'affaires - contacts entre personnes privées

**Ključne reči:** Susret(i) - završni akt Helsinsske konferencije - susreti između država - poslovni susreti - susreti između privatnih lica.

## NOTES PRÉLIMINAIRES

1. La coopération est, avec la notion de la sécurité, unie des deux composantes du titre officiel de la Conférence d' Helsinki et de son Acte final.<sup>1</sup> Elle se réalise par des instruments très divers parmi lesquels figurent souvent les *contacts*. C'est la raison de s'en occuper.

---

\* Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Belgrade.

<sup>1</sup> V. à cet égard B. Tadic, *L'analyse conceptuelle, des termes de sécurité et coopération*, "L'analyse sémantique dans la recherche comparative - Le vocabulaire des relations internationales", Occasional Paper, No 3, Vienna 1986, p. 148.

2. Le titre: "Les contacts européens" n'est pas tout à fait précis car il peut indiquer aux moins deux choses bien différentes: a) il peut porter sur la signification et l'essence de ce terme, b) il peut concerner son importance en vertu de l'analyse de la fréquence de son usage. La première exige une analyse conceptuelle. Mais, c'est le second sens qu'il a activé cet essai de voir comment ce terme est utilisé.

3. C'est dans ce contexte qu'elles sont prises en considération uniquement les phrases dans lesquelles le mot "contact" figure. Autrement dit, il est consciemment écarté tout le reste même s'il peut, par l'usage des synonymes, avoir la même ou semblable signification. L'analyse minutieuse du texte de l'Acte final donnera peut-être des découvertes de cette nature.

4. Dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe le mot "contact" signifie d'abord une forme de l'établissement des rapports entre diverses personnes, tant physiques que morales, y compris les Etats. D'autre part, il signifie une forme des rapports préétablis. Il s'est habitué de penser ou de parler que les contacts concernent uniquement les rapports entre les personnes privées en tant qu'individus et par là de les encercler dans la fameuse "troisième corbeille". Si une telle approche a sa justification dans la pratique il est non moins vrai que l'Acte final parle des contacts plus larges, compris les contacts entre Etats et entre diverses institutions et associations professionnelles. C'est pourquoi le mot "contact" est utilisé partout dans l'Acte final.

5. Cela explique pourquoi nous rencontrons ce terme 40 fois dans le texte de l'Acte final. Il va de soi qu'il est le plus souvent utilisé dans le chapitre consacré à la coopération dans les domaines humanitaires et autres - 28 fois. Mais il sera intéressant à noter que ce mot figura 5 fois dans le titre ou les sous-titres, dont 4 fois dans le chapitre portant sur la coopération dans les domaines humanitaires et autres. Le bref parcours à travers le texte de l'Acte final permet de classer les contacts en trois groupes:

- 1) contacts entre Etats,
- 2) contacts d'affaires et professionnels, et
- 3) contacts entre personnes privées.

## II - CONTACTS ENTRE ETATS

Contacts entre Etats ou entre représentants des Etats sont prévus dans les chapitres relatifs aux questions politiques et militaires et à la sécurité et la coopération en Méditerranée.

C'est en premier lieu que l'Acte final mentionne les contacts politiques entre Etats ("*contacts* politiques entre eux"<sup>2</sup>). Les Etats déclarent leur intention de développer les "*contacts* et la coopération avec les Etats méditerranéens non participants."<sup>3</sup> Ils déclarent aussi leur intention de maintenir et d'amplifier les "*contacts* et le dialogue avec les Etats méditerranéens non participants".<sup>4</sup>

Les contacts entre Etats représente également "l'échange d'observateurs à des manoeuvres militaires" qui "aidera à favoriser les *contacts*" et la compréhension mutuelle,<sup>5</sup> bien entendu entre Etats.

### III - CONTACTS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS

Pourtant, les véritables contacts sont envisagés entre personnes d'affaires et dans certaines professions. C'est dans ce contexte que les Etats prendront les mesures propres à améliorer les conditions permettant le développement des "*contacts*\_\_entre représentants d'organismes officiels, des diverses organisations, entreprises, firmes et banques intéressées au commerce extérieure, en particulier, lorsque cela est utile, entre vendeurs et utilisateurs de produits et de services en vue d'étudier les possibilités commerciales, de conclure des de veiller à leur exécution et d'assurer les services après-vente".<sup>6</sup> Les Etats estiment souhaitable de faciliter et de multiplier, sous toutes leurs formes, les "contacts d'affaires entre organismes, entreprises et firmes compétents et entre leur personnels qualifiés respectifs".<sup>7</sup> L'Acte final prévoit aussi les "*contacts* et coramunications directs entre les hommes de science et les experts en technologie",<sup>8</sup> ainsi que les "contacts et rencontres" entre représentants des cultes, institutions et organisations religieuses.<sup>9</sup>

Dans le domaine de l'information les Etats encourageront "les rencontres et les contacts aussi bien entre organisations de journalistes qu'entre journalistes

---

<sup>2</sup> *Gonference sur la sécurité et la coopération en Europe, Acte final, Helsinki 1975, p. 211, al. 1.*

<sup>3</sup> *Op. cit.*, p. 240, al. 3.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, p. 240, al. 4.

<sup>5</sup> *Op. cit.*, p. 213, al. 6.

<sup>6</sup> *Op. cit.*, p. 219, al. 6.

<sup>7</sup> *Op. cit.*, p. 223, al. 1.

<sup>8</sup> *Op. cit.*, p. 229, al. 5.

<sup>9</sup> *Op. cit.*, p. 244, al. 1.

des Etats participants".<sup>10</sup> Dans le domaine de la culture les Etats se fixent de "développer les *contacts* et la coopération entre personnes exerçant une activité culturelle".<sup>11</sup> Ils expriment leur intention d'étendre et améliorer la coopération et les liens dans ce domaine "en encourageant entre les personnes qui travaillent dans le domaine de la culture les communications et les contacts directs"<sup>12</sup> Dans la même direction les Etats expriment leur intention de "faciliter... les *contacta* et les communications internationaux entre auteurs et maisons d'édition ainsi que d'autres institutions culturelles",<sup>13</sup> de "stiisuler les *contacts* plus réguliers entre les maisons d'édition intéressées"<sup>14</sup> et de "faciliter le développement des *contacts* entre organisations, institutions et personnes qui exercent une activité éducative ou scientifique".<sup>15</sup>

Les Etats expriment aussi leur intention d'accroître et améliorer la coopération et les liens dans les domaines de l'éducation et de la science "en encourageant les *contacts* et les communications directs entre les personnes qui travaillent" dans les domaines de l'éducation et de la science".<sup>16</sup> Dans le domaine de la science les Etats expriment l'intention de "faciliter l'élargissement das communications et des *contacts* directs entre les universités, les institutions et les associations scientifiques de même qu' entre les scientifiques et les chercheurs."<sup>17</sup>

Dans cet ordre d'idées il faut noter qu'un "Forum scientifique" est envisagé afin de "favoriser l'accroissement des *contacts*, les communications et l'échange d'informations entre institutions scientifiques et parmi les scientifiques".<sup>18</sup>

De façon générale les Etats expriment leur intention de développer "les diverses fotmes de *contacts* et de coopération"<sup>19</sup> dans les différents domaines de la science pédagogique".

---

<sup>10</sup> *Op. cit.*, p. 247, al. 6.

<sup>11</sup> *Op.cit.*, p. 249, al. 4, point d).

<sup>12</sup> *Op. cit.*, p. 250, al. 1.

<sup>13</sup> *Op. cit.* p. 251, al. 9.

<sup>14</sup> *Op. cit.*, p. 252, al. 4.

<sup>15</sup> *Op. cit.*, p. 255, al. 6.

<sup>16</sup> *Op. cit.*, p. 256, al. 2.

<sup>17</sup> *Op. cit.*, p. 257, al. 7.

<sup>18</sup> *Op. cit.*, p. 257, al. 11.

<sup>19</sup> *Op. cit.*, p. 259, al. 9.

Dans ces cas il s'agit plutôt des contacts entre institutions compétentes, même si ces contacts se réalisent par le» contacts individuels, compte tenu que les individus travaillent dans les institutions concernées. Cela vaut également pour les contacts entre institutions religieuses et autres. Les contacts sont nécessairement présumés même s'ils ne sont pas mentionnés expressément.

#### IV - CONTACTS ENTRE PERSONNES PRIVÉES

Comme il était à espérer les contacts les plus fréquents sont prévus dans le cīaa pitre relatif à la coopération dans les domaines humanitaires et autres. Son préambule constate la conscience des Stats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe que l'extension des contacts entre les personnes contribuera au renforcement de la paix et de la compréhension entre les peuples ainsi qu'à l'enrichissement spirituel de la personnalité humaine.<sup>20</sup> De même les Etats considèrent la développement des contacts comme un élément important du renforcement des relations amicales et de la confiance entre les peuples.<sup>21</sup> Pour cette raison ils se fixent comme objectif de faciliter des "contacts plus libres entre les personnes, institutions et organisations des Etats participants".<sup>22</sup> Cela explique l'introduction dans ce chapitre d'un titre<sup>23</sup> et trois sous-titres<sup>24</sup> dans lesquels le mot "contact" figure au pluriel, ce que témoigne le concept très large des contacts.

Les Etats participants disent que les "contacts entre les personnes" englobent: a) contacts et rencontres régulières sur la base des liens de famille, b) réunion des familles, c) mariages entre citoyens d'Etats différents, d) déplacements pour raisons personnelles ou professionnelles, e) amélioration des conditions du tourisme à titre individuel ou collectif, f) rencontres entre jeunes, g) mandes rencontres sportives et h) développement des contacts. Le dernier groupe vise évidemment tous les autres types des contacts non prévus explicitement.

---

<sup>20</sup> *Op. cit.*, p. 241, al. 2.

<sup>21</sup> *Op. cit.*, p. 241, al. 5.

<sup>22</sup> *Op. cit.*, p. 241, al. 9.

<sup>23</sup> I. Contacts entre les personnes". *Op. cit.*, p. 241.

<sup>24</sup> "a) Contacts et rencontres régulières sur la base des liens de famille", *Op. cit.*, p. 242; - "h.) Développement des con- tacts", *Op. cit.*, p. 245; - "Contacts et coopération", *Op. cit.*, p. 253.

Sans entrer dans les détails notons que les Etats entendent favoriser le développement des contacts et des échanges entre jeunes."<sup>25</sup> Ils encourageront des échanges et des "contacts de brève ou de longue durée parai les jeunes" travailleurs.<sup>26</sup> Ils encourageront également, nlà où il est possible, des échanges, des contacts et de la coopération... entre les organisations représentatives de larges groupes" de jeunes travailleurs.<sup>27</sup>

Les Etats expriment leur intention de contribuer "au développement des *contacts* et de la coopération...en particulier entre créateurs et animateurs".<sup>28</sup> Enfin, il faut noter leur intention d'encourager "les *contacts* entre créateurs, interprètes et groupes artistiques".<sup>29</sup>

## V USAGE DU TERME:"CONTACT(S)"

La signification du terme-même nous sembla précise: le *contact* signifie le premier acte ou geste de l'établissement des rapports quelconques. Mais, comme il est dit, ce n'est pas toujours dans l'Acte final. Cela prouve l'utilisation assez fréquente des *unités coordonnées* et des *syntagmes* (mots composés).

1. Les unités coordonnées avec le mot "contact" montrent que les contacts ne sont pour les rédacteurs de l'Acte final qu'un des instruments des relations internationales. Ce terme est utilisé très souvent avec bien d'autres n'appartenant pas ! de même catégorie. A savoir, le contact est le premier geste de l'établissement des relations entre quiconque. Tous les autres ne sont possibles qu'après les contacts. Tel est la cas, par exemple, des communications et da l'éckange, termes que rencon trons dans le texte de l'Acte final dans les mêmes phrases que les contacts. Le mot "contact" (ou "contacts") est rarement utilisé seul. Dans la plupart des cas les rédacteurs de l'Acte final ont crée des unités coordonnées. Citons quelques exemples:

---

<sup>25</sup> *Op. cit.*, p. 244, al. 5.

<sup>26</sup> *Op. cit.*, p. 244, al. 6.

<sup>27</sup> *Op. cit.*, p. 244, al. 10.

<sup>28</sup> *Op. cit.*, p. 253, al. 3

<sup>29</sup> *Op. cit.*, p. 253, al. 5.

Nous pouvons comprendre le; besoin de parler des "contacts et comuncations"<sup>30</sup> ou des "contacts, communications et l'échange"<sup>31</sup> mais il nous semble un peu plus difficile quand il est question des "comuncations et contacts"<sup>32</sup> car l'ordre logique des événements (faits) est au profit de la première construction. D' ailleurs, dans d'autres cas les contacts précèdent, par exemple, "les (des) contacts et les (des) échanges",<sup>33</sup> malheureusement suivis de l'ordre inverses "l'accroissement des échanges et des contacts"<sup>34</sup> et des "échanges, des contactas et de la coopération!"<sup>35</sup> Quelle combinaison des termes ayant différentes fonc tions, signification et la durée!

L'ordre logique est dans lee unités: "les contacts et le dialogue"<sup>36</sup> et "contacts et rencontres".<sup>37</sup> Pour les faisons indiquées plus haut nous devons exprimer notre étonnement da voir que les Etats encourageront "les rencontres et les contacts".<sup>38</sup>

Il nous raste à marquer les unités composées des notions touà-fait différentes. Les Etats participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe reconnaissent que l'échange d'observateurs à des manoeuvres militaires aidera a favoriser "les contacts et la corapréiension mutuelle".<sup>39</sup> Cela vaut également pour leur intention de développer "les *contacts* et la coopération".<sup>40</sup> Espérons que leurs experts et diplomates savent quel est le lien entre un geste, donc un fait, et un objectif à atteindre. Supposons que les négociations difficiles lors de la rédaction du texte de l'Acte final et les compromis nécessaires avaient pour résultat ces imperfections linguistiques et sémantiques.

Pour cette raison osons-nous de poser la question les rapports entre les contacts et les échanges? Dans la plupart des cas ces mots sont utilisés ensemble comme nous avons; indique. Mais, dans l'exemple cité plus haut

---

<sup>30</sup> *Op.cit.*, p. 229, al. 5; p. 251, al. 9; p. 256, al. 2.

<sup>31</sup> *Op. cit.*, p. 257, al. 11.

<sup>32</sup> *Op. cit.*, p. 250, al. 1; p. 257, al. 7.

<sup>33</sup> *Op. cit.*, p. 244, al. 5; p. 245, al. 1.

<sup>34</sup> *Op. cit.*, p. 244, al. 6.

<sup>35</sup> *Op. cit.*, p. 244, al. 10.

<sup>36</sup> *Op. cit.*, p. 240, al. 4.

<sup>37</sup> Sous-titre, *Op. cit.*, p. 242

<sup>38</sup> *Op. cit.*, p. 247, al. 6.

<sup>39</sup> *Op. cit.*, p. 213, al. 6.

<sup>40</sup> *Op. cit.*, p. 240, al. 3; p. 249, al. 4, point d) ; sous-titre, p. 253; p. 253, al. 3; p. 259, al. 9.

l'échange (d'observateurs) apparaît comme un instrument au service des contacts tandis que le simple logique impliquera l'échange comme la conséquence des contacts. (L'échange des lettres peut, à vrai dire, précéder les contacts personnels, mais il semble dans un contexte autre que celui de l'Acte final d'Helsinki). En général, il est évident que l'ordre de mention des instruments de coopération n'est pas toujours le même et dépend de l'appréciation de l'importance de chaque terme dans le cas concret.

2. Les *ayntagmes* sont plus logiques (à la différence des malheureuses unités qui ne sont pas toujours bien "coordonnées") et correspondent aux besoins politiques des Etats signataires de l'Acte final. Et il n'est pas surprenant qu'en premier lieu nous rencontrons les "contacts politiques" entre eux.<sup>41</sup>

Mais, la préoccupation des rédacteurs de l'Acte final était d'assurer les différents types de contacts, Nous avons déjà mentionné les "*contacts d'affaires*"<sup>42</sup> auxquels s'ajoutent les "*contacts commerciaux*".<sup>43</sup> L'histoire des négociations ainsi que le texte définitif de l'Acte final montrent que le principal souci était de prévoir les contacts les plus diversifiés. Bien entendu que tels contacts doivent être les "*contacts plus réguliers*"<sup>44</sup> ou "son tact s. plus libres."<sup>45</sup> Il s'agit aussi des "*contacts directs*",<sup>46</sup> des "contacts directs et individuels"<sup>47</sup> et des "*contacts sur la base des liens de famille*".<sup>48</sup> Il ne faut pas dire que tous ces *contacts* sont les "contacts internationaux".<sup>49</sup>

## VI - CONCLUSIONS

La brève analyse de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe montre que le terme: *contact(s)* a sa propre signification malgré son utilisation dans les cas concrets. Indépendamment du contexte dans lequel il peut se trouver, il signifie souvent mais pas

---

<sup>41</sup> *Op. cit.*, p. 211.

<sup>42</sup> Sous-titre, *Op. cit.*, p. 219; p. 219, al. 5; p. 223, al. 1; p. 223, al. 2.

<sup>43</sup> *Op. cit.*, p. 220, al. 10.

<sup>44</sup> *Op. cit.*, p. 252, al. 4.

<sup>45</sup> *Op. cit.*, p. 241, al. 9.

<sup>46</sup> *Op. cit.*, p. 250, al. 1; p. 256, al. 2; p. 257, al. 7.

<sup>47</sup> *Op. cit.*, p. 226, al. 6.

<sup>48</sup> Sous-titre, *Op. cit.*, p. 242; p. 242, al. 1, 3, 9.

<sup>49</sup> *Op. cit.*, p. 251, al. 9.

uniquement le premier acte dans l'établissement des rapports. En tout cas il apparaît comme un instrument indispensable des relations internationales. S'il est utilisé avec certains buts ou valeurs universels peut être l'objet de critiques du point de vue sémantique et autre comme nous venons de le faire. Mais, d'autre part, cela découvre le désir des rédacteurs de l'Acte final de souligner les liaisons existant entre les faits et les buts. Vus sous cet angle les contacts deviennent plus importants qu'il nous semble d'après leur usage quotidien. Une analyse conceptuelle de ce terme permettra sans doute de mieux éclairer son rôle dans le processus de la coopération européenne entamé par l'Acte final d'Helsinki, ce qui dépasse les cadres de ces lignes, nous serons contents d'avoir provoqué une telle réflexion, les participants aux négociations peuvent sûrement apporter des explications comment certains termes sont nés et dont la signification nous devons deviner aujourd'hui. Pour la pratique c'est beaucoup plus important que les essais de découvrir les conceptions philosophiques, linguistiques et autres.

Momir MILOJEVIĆ\*

## REZIME

### EVROPSKI SUSRETI

Saradnja, jedna od dve glavne reči u službenom nazivu Konferencije o bezbednosti i saradnji u Evropi i njenom Završnom aktu (1975), se ostvaruje različitim instrumentima među kojima se često pominju "susreti". Taj pojam je samo na prvi pogled jasan ali se njegov stvarni značaj može otkriti tek ako se utvrdie, s jedne strane, značenje same reči "susret" i, s druge, važnost koja mu se pridaje u sklopu odredaba Završnog akta iz Helsinkija. Prvo zahteva suštinsku jezičku analizu tog pojma, a za drugo treba da se vidi kako se i koliko ta reč upotrebljava. Zato je sve drugo ostavljeno po strani, posebno mogući sinonimi koji imaju isto značenje.

---

\* Profesor Pravnog fakulteta u Beogradu.

Obično se smatra i govori da se susreti vezuju za odnose između pojedinaca, privatnih lica pa se, u sklopu Završnog akta, traže i nalaze u famoznoj "trećoj korpi". Iako takvo shvatanje ima svoje opravdanje ne samo u Završnom aktu nego i u praksi ne manje je istina da Završni akt govori o susretima u najširem smislu, uključujući susrete država. Zbog toga je reč "susreti" upotrebijena u svim delovima Završnog akta Konferencije o bezbednosti i saradnji u Evropi.

U tekstu Završnog akta se mogu razaznati tri vrste susreta: između država, poslovni susreti i susreti između privatnih lica. Susreti između država (ili predstavnika država) su predviđeni u odeljcima o političkim i vojnim pitanjima i o bezbednosti i saradnji u Sredozemlju. Poslovni susreti su predviđeni u oblastima privrede, tehnike, informacija, obrazovanja, nauke i kulture. Reč je više o vezama između nadležnih ustanova iako se one ostvaruju susretima između pojedinaca koji rade u zainteresovanim ustanovama. To isto važi i za veze između verskih i drugih ustanova ili organizacija. Susreti između privatnih lica su predviđeni u odeljku posvećenom saradnji u "humanitarnim i drugim oblastima". Pod naslovom: "Susreti između ljudi" (*personnes*) su obuhvaćeni redovni susreti na osnovu porodičnih veza, spajanje porodica, brakovi između građana različitih država, kretanje iz ličnih ili profesionalnih razloga, poboljšanje uslova za turizam na ličnoj ili kolektivnoj osnovi, susreti mladih, sportski susreti i "širenje susreta" (*developpement des contacts*). Poslednja grupa se očigledno odnosi na sve druge moguće susrete koji nisu izričito predviđeni.

Značenje reči "susret" izgleda se čini jasno. Susret predstavlja prvi čin ili gest uspostavljanja bilo kog odnosa. Međutim, to nije uvek tako u Završnom aktu što pokazuje česta upotreba složenica i sintagmi u kojima redosled reči nije uvek isti već zavisi od ocene značaja svake reči u pojedinom slučaju. Zato se ponekad čini da on ne odgovara logičnom redosledu radnji (na pr. "razmena, susreti i saradnja") mada bi reč "susret" morala uvek da bude upotrebijena na prvom mestu jer gest mora da prethodi ostvarenju cilja.

Završni akt Konferencije o bezbednosti i saradnji u Evropi pokazuje da reč "susret" ima daleko šire značenje nego što se obično misli. Nezavisno od sklopa u kome se nalazi susret se javlja kao neophodan instrument međunarodne saradnje i međunarodnih odnosa uopšte. Tvorci Završnog akta su pokušali da ukažu na vezu između činjenica i ciljeva. To je za praksu mnogo važnije od traganja za filozofskim, jezičkim (lingvističkim) i drugim shvatanjima.